

< [Groupe PB : Grands Pôles d'Activités](#) < [Éducation - Enfants et Adolescents](#)

Campus

Campus a pour mission de favoriser l'évolution de l'enfant et de l'adolescent en situation de handicap dans sa globalité, dans le respect de ses besoins et de son potentiel.

Campus est un Institut Médico-Éducatif (IME)



[Informations établissements IME Campus](#)

Livret d'accueil de Capmpus - IME -

Orientation et Prestations

Campus assure une éducation adaptée et un accompagnement médico-social aux enfants en situation de handicap.

L'équipe pluridisciplinaire met en œuvre un accompagnement global tendant à favoriser l'intégration sociale, scolaire et professionnelle des jeunes.

Prestations

La découverte ou la poursuite des apprentissages scolaires :

- Soit au sein même de l'institut par le concours d'enseignants spécialisés et/ou de l'équipe éducative,
- Soit en inclusion scolaire dans les écoles élémentaires ou collèges de l'arrondissement.
- Les modalités d'accompagnement scolaire se concrétisent à travers le Projet Personnalisé de Scolarisation (PSP) propre à chaque enfant et élaboré en concertation avec sa famille ou ses responsables légaux.

L'accompagnement dans toutes ses dimensions :

- L'accompagnement de la famille et de l'entourage habituel de l'enfant ou de l'adolescent.
 - Les soins et les rééducations.
 - La surveillance médicale régulière, générale, ainsi que celle de la déficience et des situations de handicap.
 - L'enseignement et le soutien pour l'acquisition des connaissances et l'accès à un niveau culturel optimal.
 - Les actions tendant à développer la personnalité, la communication et la socialisation.
-

Vie sociale et culturelle et Projet Personnalisé d'Accompagnement

Pour les adolescents, l'objectif est de les préparer à leur future vie d'adulte et leur permettre, pour ceux qui en sont capables, d'accéder au monde du travail, que ce soit en milieu ordinaire ou en milieu protégé.

Pour les jeunes qui n'ont pas de prédisposition au travail, il s'agira de trouver une solution d'accueil adaptée.

Campus propose différentes ateliers de formation professionnelle :

- Deux ateliers de découverte, et d'initiation pour les plus jeunes.
- Des ateliers d'apprentissage pour les plus de 16 ans : enseignement ménager, textile, menuiserie, habitat, bâtiment et horticulture.

L'école inclusive de campus est construite à proximité immédiate de l'école primaire Raymond Gernez. Un accès interne permet de faciliter l'inclusion scolaire et les actions transversales.

Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA)

Un Projet Personnalisé d'Accompagnement est établi. Il permet de traiter chaque situation comme si elle était unique, même si plusieurs jeunes partagent un même espace.

□ Sous l'impulsion des Parents, Le Groupe PB a mis en place un dispositif de suivi personnalisé et d'information parentale avec le logiciel spécialisé AIRMES

Enfants et adolescents accueillis

Éducation

Campus accueille 147 enfants et adolescents de 6 à 20 ans en semi-internat, dont 14 jeunes en situation de polyhandicap.

Hébergement

Campus possède également un agrément pour 48 places d'internat (30 places pour des internes de semaine, 14 pour des internes permanents et 4 places d'accueil temporaire pour jeunes polyhandicapés).

Les Professionnels de Campus

Les équipes éducative, pédagogique et thérapeutique évaluent les compétences, élaborent le Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP).

Une équipe

☐☐ 1. Équipe éducative Ils accompagnent l'enfant dans la vie quotidienne, les activités, l'autonomie et la socialisation :

- Éducateurs spécialisés
- Moniteurs-éducateurs
- Aides médico-psychologiques (AMP)
- Accompagnants éducatifs et sociaux (AES)

☐ 2. Équipe pédagogique Ils assurent la scolarisation adaptée des jeunes :

- Enseignants spécialisés (souvent détachés de l'Éducation nationale)
- Éducateurs techniques spécialisés (notamment pour les préformations professionnelles)
- Moniteurs d'atelier (dans les unités pré-professionnelles)

☐ 3. Équipe médicale et paramédicale Ils prennent en charge la santé, le bien-être et les soins :

- Médecin généraliste ou pédiatre
- Infirmiers
- Psychomotriciens
- Ergothérapeutes
- Kinésithérapeutes
- Orthophonistes

☐ 4. Équipe psychologique Ils interviennent sur les plans affectif, cognitif, comportemental :

- Psychologues
- Neuropsychologues (dans certains cas)
- Psychiatres (ponctuellement ou à temps partiel)

☐ 5. Équipe administrative et de direction

Ils gèrent l'organisation de l'établissement :

- Directeur / chef de service
- Secrétaires administratifs
- Agents techniques, cuisiniers, personnels d'entretien

☐☐☐ 6. Soutien aux familles

- Assistants sociaux (pour aider les familles dans leurs démarches),
- Conseillers en économie sociale et familiale (CESF).

Admission

Modalité

L'entrée dans un Établissement médico-social (IME) se fait sur notification de la Maison Départementale de Personnes Handicapées (MDPH), après évaluation des besoins de l'enfant.

[Les modalités d'admission](#)

□ 1. Dépôt d'un dossier à la MDPH

Les parents ou le représentant légal de l'enfant doivent déposer un dossier de demande auprès de la MDPH de leur département.

Ce dossier contient :

- Un formulaire de demande (Cerfa n°15692*01),
- Un certificat médical (Cerfa n°15695*01),
- Un projet de vie rédigé par la famille,
- Des bilans (éducatif, psychologique, scolaire, etc.) s'il y en a.

□ 2. Évaluation par la MDPH Une équipe pluridisciplinaire de la MDPH évalue la situation de l'enfant :

- Handicap,
- Capacités d'autonomie,
- Besoins médicaux, éducatifs, pédagogiques.

□ 3. Décision de la CDAPH La CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) statue et délivre une notification d'orientation vers un IME, si cela correspond aux besoins de l'enfant.

Cette orientation précise :

- Le type de structure (IME, ITEP, SESSAD...),
- Le type d'accueil (internat, externat...),
- La durée de validité de la décision (souvent de 1 à 5 ans).

□ 4. Recherche d'un IME Avec la notification, les parents contactent un ou plusieurs IME :

Si une place est disponible et que le projet correspond, un entretien avec l'équipe de l'IME est organisé,

Ensuite, un accueil progressif peut être mis en place.

□ 5. Liste d'attente (parfois) En raison de la forte demande, certains IME ont des listes d'attente. Il est possible d'inscrire l'enfant sur plusieurs listes à la fois. Pendant l'attente, un accompagnement à domicile ou par un SESSAD peut être proposé.

Financement

Le financement et la dotation de l'établissement sont accordés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et conditionnés à ces ratios.

FOCUS Les parties suivantes ne sont présentées que sur la Plateforme Groupe PB

Un exemple concret d'une journée type dans un IME

Un exemple concret d'une journée type dans un IME (Institut Médico-Éducatif), pour un enfant ou adolescent en situation de handicap intellectuel modéré, en semi-internat (accueil de jour, sans hébergement). source ChatGPT 09/05/2025

Une journée type

☐ 8h30 – Arrivée à l'IME

- Accueil par les éducateurs ou AES.
- Moment d'accueil calme pour que les jeunes se posent (goûter léger parfois, échanges, rituels du matin).
- Vérification de la présence, passage en salle.

☐ 9h00 – Ateliers éducatifs ou pédagogiques

Selon le projet personnalisé :

- Activités scolaires : lecture, mathématiques, écriture (avec enseignant spécialisé).
- Ateliers cognitifs ou sensoriels : jeux de mémoire, motricité fine, communication.
- Inclusion possible en école classique si le jeune est partiellement scolarisé

☐ 10h30 – Pause / collation

Temps de repos, moment de regroupement, jeux libres ou encadrés.

☐ 11h00 – Ateliers d'expression ou de socialisation

- Activités manuelles : peinture, cuisine, jardinage, musique.
- Activités collectives : jeux de groupe, travail sur les émotions, règles de vie en société.

☐ 12h00 – Repas

Pris sur place avec les encadrants.

Travail éducatif autour de l'autonomie : mise de table, service, gestion des couverts, hygiène.

☐ 13h00 – Temps calme

- Sieste ou relaxation pour les plus jeunes ou les plus fatigués.
- Temps de lecture ou d'écoute musicale pour les autres.

☐ 14h00 – Activités motrices ou rééducatives

Séances de psychomotricité, sport, parcours moteur, piscine, équithérapie selon les projets. Séances avec orthophoniste, kinésithérapeute ou ergothérapeute si prévu dans le suivi.

☐☐ 15h30 – Préparation à la vie quotidienne ou professionnelle

Pour les adolescents : ateliers de cuisine, entretien du linge, bricolage, sorties en ville pour travailler l'autonomie (achats, transports).

Orientation vers les ESAT ou unités prépro à partir de 16 ans.

□ 16h30 – Départ / retour en transport

- Retour au domicile (ou à l'internat pour ceux qui y vivent).
- Échange rapide avec les familles pour donner des nouvelles de la journée.

Ce programme est adapté individuellement selon **l'âge, le niveau d'autonomie, les capacités et les besoins spécifiques de chaque jeune**. Tout est encadré dans un esprit de bien traitance et structuré.

Professionnels en équivalent temps complet par enfant

□ En moyenne :

On estime environ 1 professionnel pour 1 à 2 enfants en Équivalent Temps Plein (ETP), selon le niveau de handicap des jeunes accueillis et le type d'accompagnement.

[L'équipe de professionnels](#)

Pour des enfants avec des troubles modérés :

□ 0,5 à 0,8 ETP par enfant (donc 1 professionnel pour 1,2 à 2 enfants)

Pour des enfants avec des troubles sévères ou polyhandicap :

□ 1 à 1,5 ETP par enfant, parfois plus (donc 1 pro par enfant, voire plus selon les soins nécessaires)

□ Exemple concret :

Notre IME accueille 50 enfants pourrait compter :

- Environ 40 à 60 ETP (toutes fonctions confondues) dans les cas standards,
- Jusqu'à 70-80 ETP ou plus s'il prend en charge des enfants avec un polyhandicap lourd ou des besoins complexes.

□ À noter : Ces chiffres incluent tout le personnel : éducateurs, enseignants, soignants, psychologues, direction, agents techniques, etc.

Comment les IME concilient-ils les grandes différences dans les handicaps?

Les IME (Instituts Médico-Éducatifs) accueillent souvent des enfants et adolescents présentant des handicaps très divers (intellectuels, moteurs, sensoriels, TSA, polyhandicap...), et leur mission est justement de s'adapter à cette hétérogénéité.

[la conciliation des différences dans les handicaps](#)

Voici comment les IME concilient ces différences :

1. ☐ **Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA)** Chaque jeune bénéficie d'un accompagnement individualisé, établi en lien avec la famille :

- Bilan des capacités et besoins,
- Objectifs éducatifs, scolaires, thérapeutiques,
- Moyens adaptés (supports, temps, rythme, outils).

☐ Cela permet de traiter chaque situation comme unique, même si plusieurs jeunes partagent un même espace.

2. ☐ **Groupes de niveaux et non d'âges**

Les enfants ne sont pas forcément répartis par âge, mais par :

- Niveau d'autonomie,
- Capacités cognitives ou de communication,
- Besoins sensoriels ou comportementaux.
- ☐ Cela permet d'éviter la mise en échec et de favoriser les apprentissages à un rythme adapté.

3. ☐☐☐ **Organisation modulaire**

Les activités sont organisées en :

- Petits groupes homogènes (pour un travail ciblé),
- Activités transversales en groupes mixtes (pour développer la socialisation),
- Séances individuelles (orthophonie, psychomotricité, etc.).

4. ☐ **Travail en équipe pluridisciplinaire** Les professionnels (éducateurs, enseignants, soignants, psy...) travaillent ensemble :

- Évaluent les situations en réunion,
- Ajustent les prises en charge,
- Adaptent les méthodes pédagogiques et éducatives.

☐ C'est cette coordination constante qui permet une prise en charge fine malgré la diversité.

5. ☐ **Matériel et environnement adaptés** Utilisation de supports visuels (pictogrammes) pour les jeunes avec autisme ou troubles du langage,

- Espaces calmes ou sensoriels pour ceux qui en ont besoin,
- Mobilier et équipements adaptés aux handicaps moteurs.

6. ☐ **Formation continue des professionnels**

Les équipes sont formées à :

- L'autisme, les troubles du comportement, le polyhandicap,
- La communication alternative (PECS, Makaton),
- La gestion de situations complexes.

☐ **En résumé :**

Les IME n'essaient pas de faire « une seule réponse pour tous », mais de multiplier les approches pour que chacun trouve sa place et progresse, à son rythme, avec les bons outils.

Souhaitez-tu un exemple de répartition d'enfants dans un IME avec plusieurs profils (autisme, déficience légère, polyhandicap) ?

Les sources

L'éducation et les handicaps font l'objet de nombreux travaux dans des disciplines très différentes et effectués par organismes de vocations diverses. Nous donnons ci-après les principales sources

Les principales sources

□ Sources officielles et institutionnelles

1. HAS (Haute Autorité de Santé)

- Recommandations sur les accompagnements des enfants en situation de handicap.
- Exemple : [has-sante.fr](https://has.sante.fr)

2. ANESM (Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements sociaux et médico-sociaux)

- (Fusionnée avec la HAS) : référentiels qualité pour les IME.

3. MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)

- Informations sur les démarches d'admission et l'orientation vers les IME.
- Exemple : mdph.gouv.fr

4. ARS (Agences Régionales de Santé)

- Données sur l'organisation, le financement et le nombre de professionnels dans les structures médico-sociales.
- Exemple : ARS Hauts-de-France, ARS Île-de-France...

5. Code de l'action sociale et des familles (CASF)

- Texte réglementaire définissant les missions des IME.
- Légifrance

Organismes spécialisés

6. UNAPEI (Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis)

- Organisation de référence dans le secteur du handicap mental.
- unapei.org

7. INSHEA (Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des

jeunes handicapés et les enseignements adaptés)

- Recherche et formation dans le champ du handicap et de l'inclusion.
- inshea.fr

8. Fédération APAJH, Papillons Blancs, ADAPEI, etc.

Réseaux associatifs gestionnaires d'IME : sites avec des exemples concrets d'organisation.

▣ Autres références utiles

9. Rapports IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales)

- Donnent des données chiffrées, par exemple sur le nombre d'ETP dans les IME.

10. Littérature universitaire / pédagogique spécialisée

- Ouvrages ou articles sur l'éducation spécialisée et l'accompagnement du handicap

Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA)

Un **PPA** dans le contexte médico-social signifie **Projet Personnalisé d'Accompagnement**. C'est un document **central** dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans un foyer ou un service spécialisé.

[Projet Personnalisé d'Accompagnement \(PPA\)](#)

▣ Définition

Le **PPA** est un **document individualisé** qui formalise les **objectifs, besoins, souhaits** et **moyens d'accompagnement** d'une personne accompagnée par un établissement ou un service médico-social.

Il est **obligatoire** pour toutes les structures sociales et médico-sociales (selon la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale).

▣ À quoi sert un PPA ?

- Identifier les **besoins et attentes** de la personne
- Définir un **cadre d'accompagnement adapté**
- Donner du **sens** aux actions éducatives, sociales, professionnelles ou thérapeutiques
- Associer la personne (et/ou son représentant légal) à son propre parcours
- Évaluer régulièrement les **progrès** ou les **ajustements** à apporter *

▣▣ Que contient un PPA ?

- **Présentation de la personne** (histoire, forces, limites, diagnostic...)
- **Objectifs d'accompagnement** (ex : autonomie, communication, insertion...)

- **Moyens mis en œuvre** (ateliers, soutien éducatif, ergothérapie, etc.)
- **Rythme de suivi** (fréquence des évaluations, réunions)
- **Participation de la personne et de ses proches**
- **Échéances et critères d'évaluation**---

□ Qui élabore le PPA ?

- Le **référént éducatif ou social**
- En lien avec l'équipe pluridisciplinaire (éducateurs, psychologue, etc.)
- Avec la **personne accompagnée**, et si besoin ses **parents, curateur ou tuteur**
- Il est souvent rédigé après une **phase d'observation initiale** (1 à 3 mois), puis **actualisé au moins une fois par an**.

□ Exemples d'objectifs dans un PPA :

Objectif	Exemple de moyen
Développer l'autonomie dans les transports	Atelier mobilité urbaine, accompagnement individuel
Améliorer la communication	Participation à un groupe de parole, pictogrammes
Maintenir des liens familiaux	Planification de visites, appels vidéo réguliers
Accéder à un travail adapté	Stage en ESAT, bilan de compétences

□ Projet Personnalisé d'Accompagnement - Extrait Simplifié

À adapter Groupe PB

Voici un **exemple simplifié** de **modèle de PPA (Projet Personnalisé d'Accompagnement)** utilisé dans un IME. Ce modèle est fictif mais fidèle aux pratiques en établissement.

[Un exemple PPA simple](#)

□ ****Identité****

- **Nom / Prénom de l'enfant** : Léo Martin
- **Date de naissance** : 02/03/2010
- **Date d'entrée dans l'établissement** : 01/09/2023
- **Diagnostic(s)** : TSA (trouble du spectre autistique), déficience intellectuelle légère
- **Mode d'accueil** : Semi-internat

□ **Évaluation globale**

- **Autonomie personnelle** : Difficultés dans les gestes de la vie quotidienne (habillage, hygiène).
- **Communication** : Langage verbal simple, besoin de supports visuels.
- **Relations sociales** : Recherche le contact mais difficulté à respecter les règles d'échange.
- **Apprentissages scolaires** : Lecture niveau CP, difficulté en mathématiques.
- **Santé** : Suivi orthophonique et psychomotricité nécessaires.

□ Objectifs prioritaires (sur 12 mois)

Domaine	Objectif spécifique	Modalité / Activité prévue	Professionnels concernés
Autonomie	Se laver les mains seul à chaque passage aux toilettes	Jeu éducatif, pictogrammes dans la salle d'eau	Éducateur + AES
Communication	Utiliser 3 pictogrammes pour exprimer une demande	Séance de PECS, activités dirigées	Orthophoniste + éducateur
Apprentissage	Identifier les chiffres de 1 à 10	Atelier numération 2x/semaine	Enseignant spécialisé
Socialisation	Participer à un jeu collectif 1 fois/semaine sans crise	Jeux de coopération, médiation	Psychologue + éducateur
Psychomotricité	Améliorer l'équilibre statique	Parcours moteur 1x/semaine	Psychomotricienne

□ Planification

- **Durée du PPA** : 12 mois
- **Évaluation prévue** : Mai 2025
- **Réunion de suivi** : Avec la famille et l'équipe pluridisciplinaire

□ Famille

- **Participation** : Souhait d'autonomie à la maison + progression scolaire.
- **Engagements proposés** : Mise en place d'un planning visuel aussi à la maison.
- **Interlocuteur référent** : Mme. Dupuis, éducatrice spécialisée

✍ Signatures

- Léo (ou représentation visuelle s'il ne signe pas)
- Parents ou représentants légaux
- Référent PPA (IME)
- Chef de service

LA PLAQUETTE EN TEXTE

L'institut modico-éducatif accueille 147 jeunes, de 6 à 20 ans sur 3 sites à Cambrai et à Crèvecœur sur Escaut. L'Institut médico-éducatif Campus accueille sur plusieurs sites des enfants et adolescents à partir de 6 ans, touchés par un trouble du développement intellectuel léger, modéré ou severe (plus connu sous les noms de déficience intellectuelle ou handicap intellectuel). Parmi ces enfants et adolescents, nous accueillons des jeunes porteurs de troubles du spectre autistique. Certains jeunes présents avant leur 20^{ème} anniversaire poursuivent leur parcours au sein de Campus dans l'attente d'une place en établissement pour adulte (amendement Creton). - En semi internat mixte : 89 jeunes déficients intellectuels. - En internat mixte : 44 jeunes dont 30 accueillis du lundi au vendredi en

Internat Modulable (de 1 à 4 nuits par semaine) et 14 places pour les Internes Permanents. — Sur la section «polyhandicap» 10 places en Semi Internat, 4 places en Internat Modulable «Le quai des rêves» (1 à 3 nuits par semaine du lundi au jeudi, et un week-end par mois).

Il correspond à l'accueil du lundi au vendredi et intègre le temps du déjeuner sur nos sites.

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-ÉDUCATIF L'équipe éducative a pour mission de : Renforcer les apprentissages scolaires et cognitifs par des supports ludiques ou concrets (jeux, informatique, travaux manuels, mise en situation sur l'extérieur..) Développer la capacité des jeunes à être autonome, Développer leur individualité et réguler certains comportements atypiques, D'aider le jeune à s'inclure dans la société au travers d'activités sportives, culturelles, de stages, voire de scolarisation partagée. Chaque jeune se voit proposer une prise en charge répondant à ses besoins spécifiques. L'accompagnement éducatif s'inscrit dans le cadre d'un Projet d'Accompagnement Personnalisé Il intervient en complémentarité et en synergie de l'accompagnement médical et paramédical. LA SCOLARITÉ Campus propose à chaque enfant de bénéficier d'une scolarisation adaptée. Le Projet Personnalisé de Scolarisation s'appuie sur un diagnostic global, partagé et validé par la famille. Il est intégré au Projet d'Accompagnement Personnalisé, Le PPS prend en compte : les résultats d'évaluation des compétences scolaires (référentiel du "Socle commun de connaissance et de compétences » de l'Education Nationale). et les besoins de l'enfant (éducatifs, sociaux, médicaux et paramédicaux). Les réunions de Suivi de Scolarisation sont coordonnées par l'Enseignant Référent avec les Instituteurs, le Chef de service et le Garant en lien avec la famille. Les temps de classe peuvent se dérouler : au sein du Site Inclusif, dans le cadre de l'Unité d'Enseignement, et/ou dans un établissement scolaire: temps partagé ou classe externalisée en école maternelle, en école élémentaire, en collège ou encore en lycée professionnel. Afin de favoriser l'accompagnement des jeunes dans les apprentissages scolaires, les éducateurs interviennent durant les temps de classe, Ils mettent également en pratique la théorie découverte en classe en privilégiant des outils adaptés au public accueil

P5

LES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES À travers la pratique d'activités physiques, l'éducateur sportif cherche à initier et perfectionner les jeunes à différentes activités sportives dans un objectif : Socio-éducatif: développer le savoir-faire et savoir être des jeunes, De loisirs : prendre plaisir à faire, à participer avec les autres. De prévention de la santé (bien-être physique, hygiène du corps, motricité, perte de poids,...). Cet axe est travaillé en étroite collaboration avec l'équipe médicale et paramédicale. Le choix de l'activité se fait selon les capacités physiques et intellectuelles, la morphologie, la pathologie et le comportement du jeune. Les activités sportives sont construites en lien avec le référentiel de l'Éducation Nationale. Les sports collectifs permettent de travailler les rapports avec les autres (partenaires, adversaires et arbitres), l'aspect des règles dans un cadre de coopération et d'opposition. Le travail en petit groupe facilite l'individualisation des objectifs. Les sports individuels permettent de travailler la maîtrise de soi, la confiance en ses capacités,... Dans le cadre de partenariat, des activités sportives au sein d'autres structures, avec d'autres publics extérieurs à l'établissement, permettent l'inclusion sociale des enfants et adolescents du Campus. Le jeune doit se présenter à la séance de sport avec une tenue spécifique à l'activité. À chaque rentrée scolaire, la famille doit fournir un certificat médical de non contre-indication aux activités sportives.

LE PROJET "SOIN » Campus propose un accompagnement médical et paramédical qui s'appuie sur un diagnostic clinique établi en amont par nos professionnels et par des professionnels d'autres structures et qui nécessite parfois des compléments d'évaluation, Ce diagnostic permet d'identifier les besoins spécifiques de la personne et les nécessités de prise en soins. Le médecin peut également prescrire des bilans à l'équipe paramédicale. Les bilans psychométriques effectués par les psychologues se font tous les 2 ans pour les jeunes concernés. Il s'agit de souligner les évolutions pour répondre au mieux aux besoins du jeune. L'objectif de l'équipe médicale et paramédicale est de

pallier aux conséquences qui génèrent des déficiences ou défaillances, Elle travaille sur l'impact des pathologies associées (troubles du comportement) et met en place une stratégie d'adaptation, au cas par cas, permettant de développer l'autonomie. Soucieux de répondre plus largement à la problématique de santé que rencontrent les personnes qu'il accueille, Campus tend à développer des actions liées à l'éducation, à la santé, à l'éducation thérapeutique et à la prévention (dépistage visuel, auditif, bucco-dentaire, ...)²

P6 LA FORMATION PROFESSIONNELLE Campus tend à développer l'acquisition maximale des éléments d'autonomie et travaille au développement des savoir-faire professionnels pour les jeunes accueillis au sein du Campus âgés de 12 à 20 ans quelle que soit leur orientation future. L'équipe technique, constituée d'éducateurs techniques, d'éducateurs techniques spécialisés, d'une conseillère en économie sociale et familiale, a pour rôle de développer : Les compétences professionnelles via une adaptation des modes d'apprentissage, Les compétences sociales liées à l'activité professionnelle via des méthodes éducatives. Ils travaillent en lien avec les autres professionnels du Campus (équipe pluridisciplinaire, service de suite) et sont en contact avec les partenaires extérieurs tels que les ESAT du territoire, les entreprises et les centres de formation. **L'ACCOMPAGNEMENT ÉVOLUE SUR PLUSIEURS PHASES, EN FONCTION DE L'ÂGE** . La période de Sensibilisation au monde du travail 10 / 12 ans Le savoir-faire gestuel et l'apprentissage de notions de base s'effectuent dès le plus jeune âge. Sur des temps éducatifs, le groupe des 10/12 ans propose des temps de participation à l'entretien des sites du Campus. Ce travail manuel permet une prise de conscience générale: découverte des outils, de petites techniques, de la notion de sécurité, de rangement, le lien avec les saisons... Il déclenche la prise de conscience et suscite l'intérêt à faire. Ce temps d'activités effectué au sein de l'établissement permet également la valorisation du travail réalisé, de l'effort nécessaire.

P7

La période dite de Préapprentissage — 12 / 16 ans| Les groupes de préapprentissage ont pour objectif la découverte et l'initiation technique. Ils permettent aux préadolescents et adolescents de faire un choix d'orientation professionnelle. Entre 13 et 16 ans, chaque jeune participe à 5 séances d'atelier par semaine et cela à travers 2 ateliers bien différenciés : Atelier « activités culinaires, l'enseignement ménager, la couture, le repassage et la laverie ». Atelier « activités de menuiserie, de jardinage et de bâtiment ». À l'issue de la phase de préapprentissage, les jeunes seront orientés vers un «corps de métier». Il s'agit alors pour l'équipe technique de bien évaluer l'envie, le choix en lien avec la capacité à effectuer, dans un temps adapté, des tâches concrètes dans un projet de formation professionnelle et éventuellement de qualification. Les éducateurs spécialisés intensifient le travail sur l'autonomie dans les transports. La période dite d'Apprentissage 16 / 20 ans. Ce temps de formation concerne l'ensemble des adolescents pour qui l'employabilité est validée en fin de période de préapprentissage (que l'orientation soit en milieu protégé ou en milieu ordinaire). Pendant 4 ans, il s'agit de développer les savoir-être nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle tels que : réaliser la consigne donnée, prendre des initiatives positives, faire preuve de motivation et de persévérance, se concentrer sur une tâche, produire un produit soigné, terminer son travail, connaître les règles d'hygiène et de sécurité, adopter les bonnes postures corporelles, prendre soin de son matériel... De même, il s'agit d'apprendre aux jeunes à travailler à partir d'un thème pour intégrer la notion de travail en équipe et d'autonomie. Les Educateurs Techniques développent également les apprentissages techniques liés à leur spécialité afin que les adolescents puissent être capables de tenir un poste de travail à temps plein, par l'acquisition de compétences professionnelles transférables. Chaque jeune sera amené à évoluer au plus loin de son potentiel à travers plusieurs ateliers : L'Atelier «Espaces verts et Horticulture» L'Atelier «Enseignement Ménager et Hygiène des locaux - Restauration» L'Atelier «Textile, repasserie, blanchisserie» L'Atelier «Habitat» L'Atelier «Conditionnement» L'objectif des ateliers : Préparer les adolescents à tenir un poste de travail en ESAT ou en entreprise du milieu ordinaire. Progressivement nos ateliers s'ouvrent sur l'extérieur. Ainsi

P13

LA PROCEDURE D'ADMISSION LA PRISE DE CONTACT Lorsqu'une famille ou un partenaire social contacte l'établissement pour une demande d'admission. Il y a une mise en lien avec l'Assistante Sociale. Elle va écouter la demande et vérifier les critères d'admission: notification de la MDPH conforme à l'agrément et au régime d'accueil souhaité, lieu d'habitation de l'enfant, ... L'Assistante Sociale envoie alors un dossier de candidature aux responsables légaux de l'enfant concerné. Après réception de l'ensemble des pièces sollicitées (volet social, éducatif, scolaire, psychologique, médical et paramédical) et vérification du dossier, l'Assistante Sociale peut alors le positionner pour une étude en Commission d'Admissibilité. **LA COMMISSION D'ADMISSIBILITÉ** La commission d'admissibilité est organisée au minimum une fois tous les trois mois, et est constituée : de la Direction de Campus, d'un Psychiatre de Campus, de Chefs de Service, d'Assistants Sociaux, de Psychologues et d'Infirmières. L'avis du médecin pédopsychiatre est recueilli en amont de la commission.

P14

À travers cette instance, les membres étudient la recevabilité de la demande en fonction de l'adéquation : Aux besoins en termes d'accompagnement, mais aussi une capacité pour le Pole Enfance à répondre au projet du jeune. Aux possibilités d'admission en Semi Internat, Internat de Semaine, Internat Modulable, ou Internat Permanent. A la zone géographique, Suites données à cette étape Si refus : la Direction transmet l'avis de refus motivé à la famille et à la M.D.P.H. Une admission peut être refusée pour les motifs suivants : Pas de moyens suffisants pour permettre un accompagnement optimal. Domicile hors secteur géographique. Si avis favorable, poursuite de la procédure d'admission par une rencontre et inscription sur la liste d'attente en vue d'une admission dès qu'une place se présente. **LA PÉRIODE DE DÉCOUVERTE** Une phase d'accueil représente un premier temps fort avec le jeune et ses parents (ou représentants). Cette étape est propice au recueil des besoins et attentes, d'informations liées aux étapes précédentes et aux informations administratives. Elle est également un moment fort d'observation mutuelle et d'évaluation pour les professionnels. L'objectif est aussi de sécuriser au maximum l'entrée dans l'établissement en ayant une vision globale de la situation, identifier les freins et les forces pour anticiper les difficultés et adapter l'emploi du temps et les activités à l'admission du jeune. Durant cette période, le jeune dispose d'un emploi du temps spécialement mis en place. A l'issue de la période de découverte, recueil des observations et échanges lors d'une réunion de service entre professionnels, afin de : Déterminer les grandes orientations du projet à mettre en place. Ou de formuler des motifs déterminant un refus d'admission.

P15

LA DÉCISION D'ADMISSION Au regard des éléments rendus après la période de découverte, la Direction de Campus statue sur l'admission de l'enfant ou de l'adolescent. Si refus : la Direction transmet l'avis de refus motivé à la famille et à la M.D.P.H. Si avis favorable: le cadre de proximité ou l'Assistante Sociale prend contact avec les parents (responsables légaux) pour convenir d'une date d'accueil du jeune, au mieux dans la continuité de la période de découverte. Un courrier leur confirme la date d'admission, les conditions d'accueil et la liste des documents à fournir obligatoirement lors de l'admission physique du jeune au sein de l'établissement (autorisation d'opérer, droit à l'image,...). Cet avis favorable de la Commission d'Admission est transmis à la M.D.P.H. Tout au long de ces étapes, la famille peut décider de ne pas poursuivre sa demande d'admission. **L'ACCUEIL À CAMPUS** Le jour de son admission et au plus tard dans le mois, le jeune et sa famille sont accueillis par la Direction, l'Assistante Sociale, le Chef de Service et son garant (désigné avant l'accueil) pour la signature du contrat de séjour et du règlement de fonctionnement, confirmer les modalités d'accueil et réceptionner les différents documents nécessaires à son dossier et à son accompagnement. Pour une admission en Internat : - La famille participe à l'installation dans la chambre, Un membre de

l'équipe éducative du Semi Internat se rend, une fois par semaine, sur l'Internat de 16h30 à 18h00, et cela les deux premières semaines. Lors des deux premiers mois, le garant, en lien avec l'ensemble de l'équipe et le Chef de Service pourra proposer un ajustement de l'emploi du temps.

From:

<https://stevenson-base.org/v3/> - **La Plateforme Développement du Groupe PB - TEST**

Permanent link:

<https://stevenson-base.org/v3/ressources/agirpage/campus?rev=1751102493>

Last update: **2025/06/28 11:21**

